

Evaluation finale du projet « Appui à la mise en place du programme national de volontariat en Mauritanie » Termes de référence pour le recrutement d'un consultant international

I. Contexte

A travers le projet d'appui à la mise en place d'un programme national de volontariat en Mauritanie (PNVM), le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, par le biais du Ministère de l'Economie et des Finances, appuyé par le PNUD, le Programme VNU et d'autres partenaires de développement (PD), a décidé de mettre en place un mécanisme de mobilisation et de valorisation sociale des ressources humaines disponibles dans le pays, particulièrement les jeunes femmes et hommes. Il s'agit essentiellement d'opérationnaliser, dans un premier temps, ce mécanisme de volontariat en vue de renforcer la capacité d'exécution des structures/programmes et projets d'appui au profit des communautés de base et des organisations de la société civile, d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et de promouvoir leur participation dans les efforts de renforcement de la cohésion sociale, de consolidation de la paix et de la justice.

La stratégie de mise en œuvre de ce programme contribue à la lutte contre la pauvreté (OMD 1) et à la promotion de la bonne gouvernance en Mauritanie en mettant en place un mécanisme de mobilisation sociale et de valorisation de jeunes femmes et hommes « volontaires mauritaniens » pour le développement du pays. En effet, la promotion des jeunes constitue l'une des priorités du Gouvernement et est matérialisée, entre autres, par la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) et tout récemment, par la ratification de la Charte africaine de la jeunesse. A cette fin, les actions du Projet s'articulent autour de deux (2) axes stratégiques :

Axe 1: la création d'un Corps de Jeunes Volontaires (CJV) pour répondre à un besoin urgent de mobilisation de volontaires mauritaniens au profit de trois (3) pôles d'intervention :

- a. la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- b. le renforcement des capacités de structures administratives et communautaires bénéficiaires, notamment les administrations, les coopératives et organisations des populations les plus fragiles, celles des femmes, notamment, afin d'enranger des Activités génératrices de revenus (AGR);
- c. la prévention des conflits, le renforcement de la cohésion sociale et la consolidation de la paix à travers les acteurs et structures communautaires.

Axe 2 : L'Institutionnalisation d'un Programme National de Volontariat en Mauritanie (PNVM), à travers une loi.

La présente étape du projet constitue une phase de transition et un projet pilote axé sur les jeunes et sa clôture est prévue en décembre 2017.

Les objectifs de l'évaluation envisagée consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages obtenus et favoriser l'amélioration globale des programmes du PNUD.

II. Objectifs de l'évaluation finale

Expliquer pourquoi cette évaluation est nécessaire en ce moment (pour le PNVM il s'agit d'une exigence contractuelle du document de projet. Elle est donc nécessaire dans un contexte de responsabilité, mais également d'apprentissage pour tirer des leçons).

La présente évaluation finale, qui couvrira toutes les activités du projet depuis son lancement en 2014 jusqu'au 31 Décembre 2017, a pour objectifs :

1. De fournir aux partenaires du projet, notamment au PNUD, au PVNU, au Ministère de l'Economie et des Finances, ainsi qu'aux autres partenaires, les éléments d'appréciation nécessaires afin de les éclairer sur l'opportunité de poursuivre leur appui au projet ;
2. De faire le point sur toutes les réalisations du projet, à ce jour, et leur impact pour les bénéficiaires ;
3. De tirer les leçons de cette expérience pilote ;
4. D'identifier les raisons pour lesquelles le projet a enregistré de retard dans l'implémentation des activités planifiées ;
5. De déterminer quelles sont les difficultés qui ont empêché son exécution totale ;
6. De capitaliser les bonnes pratiques afin de permettre à la partie nationale qui doit s'appropriier le projet)à partir du 1^{er} Janvier 2018 de mettre en place un programme pérenne de volontariat en Mauritanie qui est l'objectif final.

III. Mandat et tâches de la mission

Sans être limitatif, la mission devra analyser tous les aspects du cycle de projet, de la formulation à la mise en œuvre. Elle devra notamment analyser les points suivants :

- Evaluer les performances du projet, en se basant sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants.
- Evaluer les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact.

Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants.

- Evaluer les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. .
- L'évaluation devra déterminer si l'expérience pilote actuelle est suffisamment concluante pour déboucher sur une institutionnalisation du programme de façon durable.

IV. Questions relatives à l'évaluation

La mission d'évaluation examinera les performances globales du projet par rapport aux résultats attendus/obtenus.

1. Evaluation des performances du projet

Les préoccupations majeures auxquelles il faudra répondre sont :

- Quelle est la performance du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés en référence aux indicateurs et cibles du cadre logique et de réalisation des activités prévues ?
- En rapport avec les ressources mises à disposition et les activités effectives. Quels sont les signes et preuves que le projet a atteint les résultats escomptés avant son achèvement ?
- Quelles valeurs ajoutées ou conséquences peuvent être attribuées au projet à ce stade ?
- Quelles ont été l'efficacité et l'efficacités de la stratégie déployée (rapport coût-bénéfice) par rapport à d'autres stratégies ou approches poursuivies par le Gouvernement et d'autres partenaires au développement en vue d'atteindre les mêmes résultats ?
- Quel est le degré de satisfaction des diverses parties prenantes vis-à-vis du projet et des résultats atteints ?

2. Evaluation de la durabilité des résultats

La mission évaluera les possibilités de pérennisation des acquis du projet sur des aspects tels que :

- Les effets sur les politiques nationales de développement, de cohésion sociale, de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance ;
- Les institutions et capacités renforcées ;
- Quelle a été la contribution du projet au renforcement des capacités des structures où il est intervenu ?
- Quels outils devraient être mis en place pour assurer la durabilité et la diffusion des produits assurés par le projet ?
- Le niveau de fonctionnalité et durabilité des outils réalisés et leur impact sur le futur programme de volontariat national.

3. Facteurs déterminants dans la mise en œuvre du projet

La mise en œuvre du projet et les résultats atteints l'ont-ils été conformément au plan établi ou existent-ils des obstacles imputables au PNUD, au Gouvernement ou à d'autres partenaires qui ont limité la réussite du projet ?

- Le projet possède-t-il une vision claire des résultats à atteindre et des moyens nécessaires devant être mobilisés à cet effet ?
- La justification et le cadre logique du projet sont-ils pertinents pour l'atteinte des objectifs au regard du contexte national ?
- Les hypothèses et les risques identifiés ont-ils été pertinents ? Ont-ils été bien gérés ?

- Le projet a-t-il été bien conçu et s'insère-t-il dans les stratégies nationales de développement de manière générale ?
- Les arrangements de gestion du projet étaient-ils adéquats et appropriés
- La gestion du projet a-t-elle été axée sur l'atteinte des résultats ?
- Existent-t-il des goulots d'étranglement au niveau des décaissements entre le PNUD et le projet ?
- Les systèmes de gestion et de rapportage ont-ils fonctionné correctement ?
- Quelles ont été la qualité et la pertinence de l'appui technique du PNUD, du programme VNU ainsi que d'autres partenaires dans la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats
- La nature catalytique : dans quelle mesure le projet a eu un effet catalyseur, en substance, financièrement et en termes de développement et / ou de renforcement des partenariats ?

4. Positionnement stratégique du PNUD, du programme VNU et de France Volontaires

Le PNUD s'est-il stratégiquement bien positionné au regard des considérations suivantes :

- La cohérence avec les approches et priorités du PNUD
- La collaboration avec les autres intervenants dans le domaine
- La plus-value attribuable au PNUD
- Le positionnement des autres partenaires dans le domaine

V. Résultats attendus et livrables

Le consultant chargé de l'évaluation, devra produire les rapports suivants :

| Produits livrables | Description | Echéance | Responsabilité |
|------------------------|--|---|---------------------------|
| Rapport initial | L'évaluateur apporte des précisions sur la méthodologie, les sources et le calendrier pour la collecte et l'analyse des données qu'il compte respecter. Le rapport contiendra également le plan de rapport d'évaluation. | A préparer 2 jours après le démarrage de la mission. | Consultant International. |
| Réunion de restitution | Présentation des conclusions initiales | A préparer 12 jours après le démarrage de la mission. | Consultant International. |
| Rapport provisoire | Rapport complet (selon le modèle convenu avec les parties prenantes) | A préparer 12 jours après le démarrage de la mission. | Consultant International. |
| Rapport final | Rapport révisé | Dans un délai de 15 jours | Consultant International. |

VI. Méthodologie

Le consultant détaillera dans la note de cadrage l'approche méthodologique qui sera suivie pour la réalisation de la mission. L'approche proposée pour la réalisation de l'évaluation devra inclure les méthodes de collecte des données quantitatives, qualitatives et mixtes ainsi que les outils, si nécessaire. Le déroulement de la mission devrait comporter les étapes ci-après :

- 1. Consultation de la bibliographie existante :** exploitation de toute la documentation produite dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Au cours de cette phase, la mission procédera à une revue documentaire qui consistera entre autres, à collecter les informations disponibles sur les approches, outils et mécanismes de planification, de mise en œuvre et de suivi du projet ainsi que la documentation générée à l'occasion de l'exécution du projet. Les documents stratégiques du pays ainsi que du Système des Nations Unies en Mauritanie seront également consultés. A cet effet, une liste de documents obligatoires à considérer par la mission sera fournie. Sur cette base, la mission fournira une note méthodologique.
- 2. Rencontres avec les différentes parties prenantes :** Il s'agit de l'organisation de réunions de travail avec les principaux acteurs et bénéficiaires sur les résultats du projet. Dans ce cadre, le consultant rencontrera les partenaires nationaux et les principaux partenaires techniques et financiers du projet.

L'évaluation envisagée devra être réalisée conformément aux normes et directives d'éthique du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG).

VII. Structure du rapport

Le rapport de mission devra aborder l'ensemble des points énumérés dans les termes de référence et doit être présenté selon une structure qui met en exergue, sans être limité, les éléments suivants :

- Une synthèse de deux pages au maximum décrivant les buts et les objectifs de l'évaluation, l'approche et les méthodes d'évaluation et un résumé des principales déductions, conclusions et recommandations.
- L'étendue et les objectifs de l'évaluation en abordant les principales questions liées à l'évaluation
- L'approche et méthodes d'évaluation
- L'analyse des données
- Les déductions et conclusions
- Les recommandations
- Les enseignements tirés

VIII. Profil du Consultant

La mission d'évaluation sera conduite par un expert international spécialiste en évaluation des programmes et projets. Il doit avoir une solide expérience dans ce domaine d'au moins 10 ans.

Il doit répondre au profil suivant :

- Diplôme universitaire de troisième cycle (minimum BAC+5) en droit, en administration publique, en sciences économiques et/ou sciences sociales ou disciplines connexes ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine évaluation des projets ;
- Une solide connaissance dans la conduite des évaluations de projets et des politiques d'évaluation du PNUD, de l'UNEG ou du CAD de l'OCDE. L'évaluation de projets similaires dans le cadre de cette initiative est un atout.
- Parfaite maîtrise du français et une bonne connaissance de l'anglais. La connaissance de l'arabe est un atout supplémentaire.
- Le consultant doit être indépendant par rapport aux institutions de formulation et de mise en œuvre du projet.

IX. Durée de la mission

La durée totale de la mission est de 15 jours ouvrables subdivisés en 10 jours de présence sur le terrain à Nouakchott et 6 jours de travail à distance.

Il est attendu que le consultant présentera dans son rapport initial, une proposition de plan d'exécution de la mission. Toutefois, les trois semaines de la mission pourraient être réparties comme indiqué ci-dessus.

X. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une offre technique comprenant ;
 - Une note méthodologique ;
 - Un CV détaillé ;
 - Un P11 dûment rempli ;
 - Des copies de diplômes et attestations de service fait pour les missions similaires.
- Une offre financière dans une enveloppe séparée